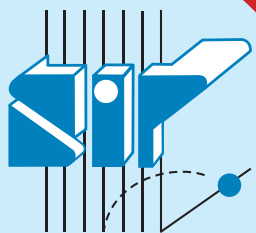


LES CLEFS DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

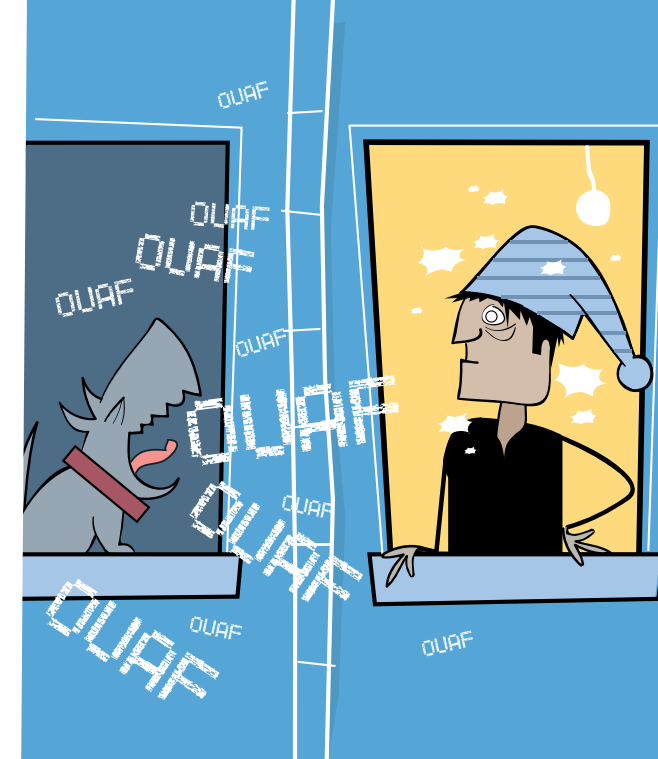


Société Immobilière de Poitiers
86000 Poitiers

2, place de France
86000 Poitiers - 05.49.37.67.90

15, avenue Robert Schuman
86000 Poitiers - 05.49.38.45.45

9, rue Carnot
86000 Poitiers - 05.49.60.32.32



1. ANIMAUX

- Selon l'article 1385 du Code Civil, le propriétaire d'un animal ou celui qui en a la garde est responsable des nuisances, des aboiements nocturnes ou diurnes. S'ils sont répétitifs, ils peuvent faire l'objet d'une action en justice.

- J'apprends donc à mon chien à ne pas aboyer inconsidérément et je le tiens en laisse dans les parties communes.



2. ASCENSEURS

- Je ne laisse pas mes enfants jouer avec les ascenseurs car je suis responsable des accidents qui peuvent en résulter, ainsi que d'éventuelles détériorations.

- Je respecte l'interdiction de fumer dans l'ascenseur et d'y jeter des mégots ou autres débris par souci de sécurité et d'hygiène envers les autres utilisateurs et les employés chargés du ménage.



3. ASSURANCE

- Si ma responsabilité civile est engagée vis-à-vis de mon voisin, je dois faire une déclaration à mon bailleur et à mon assureur et faire établir un constat.



4. BALCONS

- Si je suspends des jardinières, je ne les pose pas en surplomb, à l'extérieur des garde-corps, parce que c'est dangereux.

- J'évite tout ruissellement sur les façades et les balcons des voisins lorsque j'arrose mes plantes et quand je nettoie mon balcon.

- Mon chien et mon chat ne doivent pas non plus incommoder les voisins avec des projections de poils lors du toilettage ou avec des déjections malodorantes.

- Je ne laisse pas mes sacs-poubelles traîner sur les balcons.



5. bruit

- Le décret du 18 avril 1995 règlemente les bruits domestiques de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage, à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité (cris d'animaux, outils de bricolage, appareils électroménagers et même fêtes familiales...).

- Les bruits excessifs gênent non seulement la nuit mais aussi la journée.
- Je veille à modérer le son de mon téléviseur, de ma radio ou de ma sono.
- Je mets des feutres sous les pieds de mes chaises pour éviter d'incommoder mes voisins et j'évite de marcher avec des chaussures dans l'appartement :

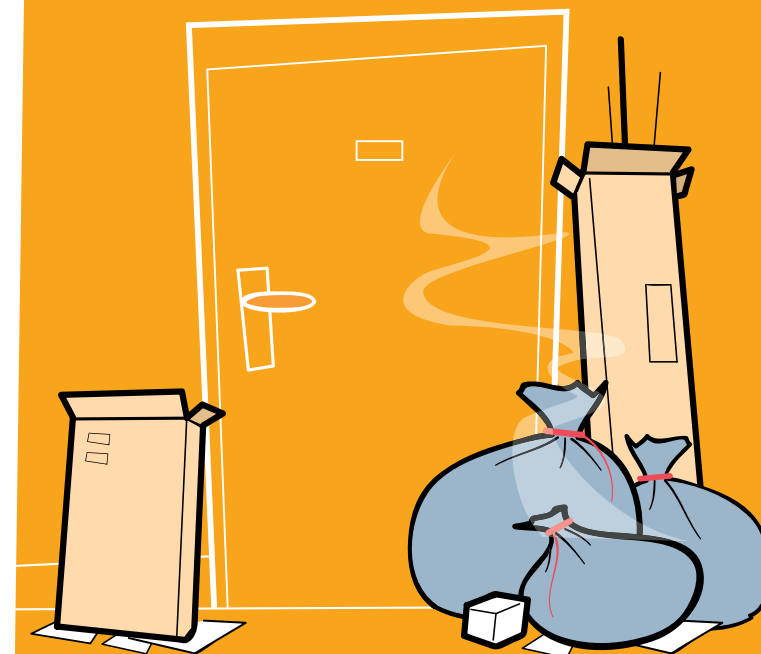
Le sol de mon appartement est le plafond de mes voisins.

- Je ne tape pas dans les garde-corps, ni dans les radiateurs.
- J'évite de claquer les portes, de bricoler et de déplacer les meubles la nuit.
- **Je préviens mes voisins à l'occasion de fêtes exceptionnelles.**



6. DÉMÉNAGEMENT

- Je n'omets pas de vider ma cave et mon parking et de les nettoyer avant de partir.
- **Je n'oublie pas que mon déménagement ne peut pas avoir lieu entre 22h et 7h du matin.**



7. PROPRETÉ ET PARTIES COMMUNES

- Je contribue à préserver mon cadre de vie en évitant de salir, d'abîmer et je ne jette rien par les fenêtres.
- **Je dépose mes ordures dans les conteneurs prévus à cet effet et non à côté (passible d'une amende) et je ne les entrepose pas sur le palier.**
- Si je constate la présence d'insectes, j'utilise les produits insecticides appropriés sans tarder.



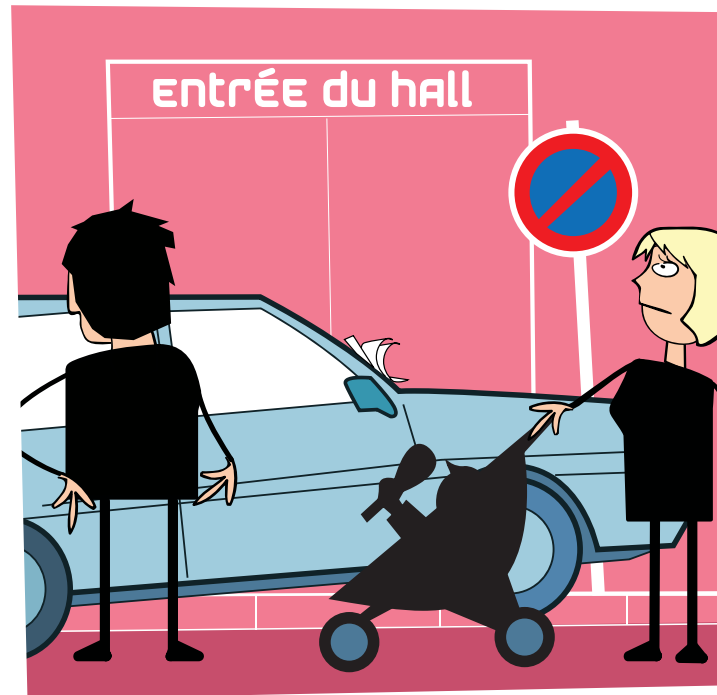
8. respect et comportement civils

- Le manque de respect et les comportements excessifs, les incivilités dans les paroles et les attitudes peuvent provoquer des situations d'agressivité et nuire grandement aux relations de voisinage.

- **Je respecte mes voisins et le personnel de service.**

Je respecte les différentes consignes indiquées par mon bailleur concernant le fonctionnement des équipements techniques, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens.

- **Je transmets à mes enfants ce savoir-vivre.**



9. stationnement

- Je laisse libre en permanence tous les accès aux moyens de secours (pompiers, ambulances...).

- **J'évite le stationnement abusif et gênant.**



10. sécurité

- **Je me conforme aux consignes données par mon bailleur en cas d'incendie, de fuite de gaz ou d'eau.**

- Je me souviens qu'il est interdit de fumer dans les halls, les escaliers et les ascenseurs.

- **Je ne dépose pas mes encombrants dans les sous-sols ou parties communes mais les porte ou les fait porter par une entreprise d'entraide à la déchetterie la plus proche** (appareils électroménagers, meubles usagés, etc.).

- Je respecte la sécurisation de l'immeuble en m'assurant de la bonne fermeture de la porte d'entrée du hall, de la porte de communication avec le sous-sol et de la porte extérieure.